

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le six mars à vingt heures trente,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** Le 29 février 2020

**Membres présents :** M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Annick BOINOT, M. Joël BRILLAUD, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, M. Olivier MURZEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mme Marie-Laure FELIX et M. Gilles RAMBEAU

**Absent :** M. Antoine RAMBEAU

**Secrétaire de séance :** Mme Annick BOINOT

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien d'espaces verts avec TDF.
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien.
- Assainissement collectif :
  - \* Création d'une servitude au profit d'Eau 17, sur parcelle C570, cour du Prieuré, pour le passage d'une canalisation d'assainissement.
  - \* Suivi des travaux.
- Adoption du compte administratif 2019.
- Approbation du compte de gestion 2019.
- Affectation du résultat budgétaire de 2019.
- Divers (agenda...)

Début de la séance : 20 heures 30

Monsieur le Maire débute la séance en remerciant l'équipe municipale pour le travail réalisé durant ces 6 années de mandat.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu de conseil.  
Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'entretien d'espaces verts des parcelles cadastrées C110 et C649, situées rue de l'ancienne Gare, établit entre la commune de PUYRAVAULT et TDF dont le siège est à MONTROUGE (92).

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la commune devra assurer l'entretien et le maintien en état des parcelles pour une durée de vingt ans.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'entretien d'espaces verts.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner déposée par Maître Brune LAMIREAU, notaire à La Flotte, pour le bien cadastré C897, appartenant à M. David AUBIN, d'une superficie totale de 1000 m<sup>2</sup> et situé 3 chemin du Vieux Rail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal accepte la création de passage à titre gratuit pour la canalisation nécessaire à l'assainissement de la Commune, les frais de rédaction d'acte étant pris en charge par EAU 17.

Point sur les travaux d'assainissement collectif : Monsieur Gérard ALAIRE informe que le village de Blameré peut se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Les travaux se poursuivent sur le chemin des Combes, le 9 mars prochain pour une durée d'une semaine, puis rue du Charron et rue de Vouhé.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019. Il se retire et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme Annie JAUNAS pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, approuve le compte administratif 2019, comme résumé ci-dessous :

CLASSES	Solde en début de gestion	OPERATIONS DE L'EXERCICE			Résultat global	RESTES A REALISER		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	4 429,82	178 542,77	100 154,24	-78 388,53	-73 958,71			-73 958,71
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	209 856,24	351 937,07	465 134,83	113 197,76	323 054,00	0,00	0,00	323 054,00
<b>TOTAUX</b>		<b>530 479,84</b>	<b>565 289,07</b>	<b>34 809,23</b>	<b>249 095,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249 095,29</b>

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2020, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	73 958,71 €
Résultat de fonctionnement reporté excédent au compte 002 :	249 095,29 €
Résultat d'investissement reporté déficit au compte 001 :	73 958,71 €

- Divers :

- ✓ Monsieur le Maire informe que le projet « 1000 cafés » a été retenu par le groupe SOS. A suivre.
- ✓ Monsieur le Maire informe que suite à l'assemblée générale de ce jour, l'association couleur Jade remettra au professeur DELATTRE de l'institut Curie, un chèque de 7 000 €.
- ✓ Le Plan Local Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté de Communes Aunis Sud a été approuvé lors du Conseil Communautaire le 11 février 2020.  
Le PLU de Puyravault, adopté le 31 mai 2007, modifié le 7 mars 2017, est dorénavant obsolète.
- ✓ Monsieur le Maire fait part des remerciements de Mme Jacqueline MURZEAU et de ses enfants qui ont été très touchés par notre marque de sympathie à la suite du décès de son mari, M. Robert MURZEAU.
- ✓ Madame Annick BOINOT expose un bref compte-rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 14 février dernier. Effectif prévisionnel pour la rentrée 2020-2021 sur le RPI est de 121 élèves :  
à Puyravault : 11 PS, 19 MS, 13 GS  
à Vouhé 21 CP, 13 CE1, 14 CE2, 12 CM1 et 18 CM2  
L'intégralité du compte-rendu est affichée au tableau d'affichage de l'école.

Levée de séance : 21 heures 30

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 7 mars 2020.**

Le Maire,  
Raymond DESILLE

